

Vous êtes parent d'un enfant scolarisé cette année en Grande section à l'école maternelle Françoise Dolto de Dozulé, qui va entrer au Cours Préparatoire à l'école Unité A en septembre prochain :

A ce titre, vous êtes invités dès à présent à renouveler son inscription scolaire. Pour ce faire, il convient de vous présenter à Séverine LEFRESNE au bureau de la Communauté de communes, 128, grande rue à Dozulé (tel. 02 61 53 56 24), munis des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
 - Livret de famille
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois
 - Pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures à la communauté de communes, la demande de **dérogation scolaire** doit être renouvelée, même si des frères et sœurs sont déjà scolarisés dans nos écoles .
- Aucune inscription scolaire ne pourra être prise en compte sans celle-ci.

Ne sont plus concernées par ce régime dérogatoire les familles domiciliées sur les communes de Beuvron-en-Auge, Hotot-en-Auge, Gerrots, Beaufour-Druval, Rumesnil, Victot-Pontfol et Saint-Samson).

Vous êtes parent d'un enfant scolarisé cette année en Grande section à l'école maternelle Jules Verne d'Escoville, qui va entrer au Cours Préparatoire dans la même école en septembre prochain :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre enfant est inscrit d'office en CP.

Vous êtes parent d'un enfant de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2019 :

Son inscription en « très petite section » est soumise à l'appréciation de la Directrice de l'établissement scolaire, sous réserve, bien entendu, des places disponibles et de satisfaire aux mêmes conditions administratives que ci-dessous.

Vous êtes parent d'un enfant de trois ans révolus au 1^{er} janvier 2019 :

A ce titre, vous êtes invités dès à présent à procéder à son inscription scolaire en petite section de maternelle. Pour ce faire, il convient de vous présenter, munis des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures à la communauté de communes, une demande de **dérogation scolaire** est obligatoire, même si des frères et sœurs sont déjà scolarisés dans nos écoles.

(NB : Ne sont pas concernés par ce régime dérogatoire les familles domiciliées sur les communes de Beuvron-en-Auge, Hotot-en-Auge, Gerrots, Beaufour-Druval, Rumesnil et Victot-Pontfol, Saint-Samson et Touffréville).

L'imprimé de demande de dérogation à renseigner en premier lieu par la famille, est disponible auprès de nos services, en en faisant la demande au 02 31 28 26 85 ou par mail à scolaire@normandiecabourgpaysdauge.fr.

Auprès de :

- Pour **Dozulé**, Séverine LEFRESNE au 128, grande rue à Dozulé tel. 02 61 53 56 24
- Pour **Escoville**, Emilie TOUFFET à la Mairie d'Escoville, rue de Cagny à Escoville tel. 02 31 78 89 45

Vous souhaitez inscrire votre enfant, scolarisé dans une autre école en 2017/2018, dans les écoles d'Escoville ou de Dozulé :

L'inscription scolaire de votre enfant peut se faire à tout moment et le plus tôt possible dans le courant de l'année 2017/2018, sous réserve de produire les documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de radiation (à demander au directeur de l'établissement scolaire de votre enfant en 2017/2018)
- Pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures à la communauté de communes, une demande de **dérogation scolaire** est obligatoire, même si des frères et sœurs sont déjà scolarisés dans nos écoles.

(NB : Ne sont pas concernés par ce régime dérogatoire les familles domiciliées sur les communes de Beuvron-en-Auge, Hotot-en-Auge, Gerrots, Beaufour-Druval, Rumesnil, Victot-Pontfol, Saint-Samson et Touffréville).

L'imprimé de demande de dérogation à renseigner en premier lieu par la famille, est disponible auprès de nos services, en en faisant la demande au 02 31 28 26 85 ou par mail à scolaire@normandiecabourgpaysdauge.fr.

L'inscription scolaire est effectuée par :

- Pour **Dozulé**, Séverine LEFRESNE au 128, grande rue à Dozulé tel. 02 61 53 56 24
- Pour **Escoville**, Emilie TOUFFET à la Mairie d'Escoville, rue de Cagny à Escoville tel. 02 31 78 89 45